

# AVIS DE CONSULTATION

ouverture de la consultation du public dans le cadre de la procédure de « l'enregistrement » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Une **consultation du public** (régime de l'enregistrement) sera ouverte du 2 mai 2017 au 31 mai 2017 inclus (soit 4 semaines) dans la commune de NOYAL-MUZILLAC concernant le projet présenté par Monsieur et Madame THEBAUT Didier et Béatrice, domiciliés 8, rue du Pyréné 56190 LAUZACH, en vue d'exploiter un élevage bovin devant comporter, après extension et mise à jour du plan d'épandage, 514 veaux de boucherie et 4 bovins viande à l'adresse suivante : "Kerloret" 56190 NOYAL-MUZILLAC, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de NOYAL-MUZILLAC aux jours et horaires suivants:

- *Les lundis, mardis, mercredis, jeudis de : 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15*
- *les vendredis de : 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*
- *les samedis de 9h à 12h*

*La mairie de NOYAL-MUZILLAC sera fermée le lundi 8 mai 2017 et le jeudi 25 mai 2017.*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 31 mai 2017 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de NOYAL-MUZILLAC.
- ou les adresser au préfet (direction départementale des territoires et de la mer SENB/ICPE-loi sur l'eau – 1 allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 Vannes cedex) par lettre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)